

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle tenue le 3 mai 2022

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle tenue mardi, le 3 mai 2022 à 20h00 à la salle du Conseil

Sont présents :

Rémi Faucher	siège no. 1
Léo-Paul Thibault	siège no. 2
Yves Martin	siège no. 3
Marie Dubois	siège no. 4
Gilles Martin	siège no. 5
Lorraine Demers	siège no. 6

Monsieur le maire, Louis-Georges Simard, préside la séance.

Madame Chantale Caron, directrice générale/greffière-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance.
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 5 avril 2022
- 4) Adoption de la séance extraordinaire du 12 avril 2022.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 5) Adoption du rapport financier 2021
- 6) Don à la Fondation André Côté
- 7) Fondation Hôpital Notre-Dame-de-Fatima
- 8) Invitation Entraide Pascal-Tâché
- 9) Autorisation de Madame Nancy Fortin

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rien à signaler.

TRANSPORT

- 10) T.E.C.Q
- 11) Contrat de déneigement principal
- 12) Contrat de déneigement du Boisé de l'Anse et autres
- 13) Contrat pour tonte de bordures de chemins.

HYGIÈNE DU MILIEU

- 14) Soumission achat d'une pompe - Reporté

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 15) Demande de dérogation mineure
- 16) Archéologie (marquage au sol et sentier pédestre Seigneur Deschamps)

LOISIRS ET CULTURE

- 17) Comité d'embellissement - Reporté
- 18) Livre de Paul-Henri Hudon

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de
Rivière-Ouelle tenue le 3 mai 2022**

AUTRES

- 19) Approbation des comptes à payer
- 20) Correspondance

AFFAIRES NOUVELLES

- 21) Signataire Desjardins
- 22) Période questions
- 23) Prochaine réunion de travail : 31 mai 2022 à 19h
- 24) Prochain conseil : 7 juin 2022 à 20h

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

22-05-01

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que lu en reportant à une séance ultérieure le point 13 et 16.

ADOPTÉ

2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

22-05-02

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

3) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2022

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2022 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

22-05-03

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2022 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de
Rivière-Ouelle tenue le 3 mai 2022**

4) Adoption du rapport financier 2021

ATTENDU QUE la firme comptable Raymond Chabot a préparé le rapport financier de la municipalité de Rivière-Ouelle pour l'année 2021;

ATTENDU QUE les membres du Conseil en ont pris connaissance et se sont déclarés satisfaits;

22-05-04

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le rapport financier municipal pour l'année 2021.

ADOPTÉ

5) Don à la fondation André Côté

ATTENDU QUE la Fondation André-Côté travaille depuis les douze (12) dernières années afin d'apporter une aide significative aux personnes malades, en fin de vie;

ATTENDU QUE cette fondation est un organisme de charité qui n'est financé par aucun réseau gouvernemental;

ATTENDU QUE la pérennité de leurs services requiert des contributions financières de toutes parts;

22-05-05

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de participer financièrement pour la somme de cinq cents dollars (500 \$) et ce, pour l'année financière en cours (2022).

ADOPTÉ

6) Fondation Hôpital Notre-Dame-de-Fatima

ATTENDU QUE l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière fait le lancement de son nouveau Fonds Rose pour la santé féminine;

ATTENDU QUE cet hôpital organise un tournoi de golf de la santé le 18 juin prochain;

ATTENDU QU'aucun membre du Conseil n'est disponible pour cet événement;

22-05-06

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Lorraine Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents de faire un don de cent dollars (100 \$) à l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière.

ADOPTÉ

7) Invitation entraide Pascal-Tâché

ATTENDU QUE la Fondation Entraide Pascal-Tâché a maintenant un demi-siècle d'existence;

ATTENDU QU'un souper-bénéfice, tenu annuellement, a lieu afin de souligner particulièrement leur 50^e anniversaire;

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de
Rivière-Ouelle tenue le 3 mai 2022**

22-05-07

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Gilles Martin, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter un billet au montant de 60 \$ et d'être représenté à cette activité par un conseiller.

ADOPTÉ

8) Autorisation de Madame Nancy Fortin à agir comme greffière-trésorière adjointe

ATTENDU QU' en cas d'absence de Madame Chantale Caron, directrice générale/greffière-trésorière, il est approprié qu'une autre personne puisse signer divers documents lorsque requis;

ATTENDU QUE Madame Chantale Caron, directrice générale/greffière-trésorière peut être absente pour différentes raisons;

ATTENDU QUE Madame Nancy Fortin, agente de développement pour la municipalité a occupé le poste de directrice générale pendant quelques années;

ATTENDU QU'elle est habilitée à effectuer le travail;

ATTENDU QUE l'art. 184 du C.M. édicte de qui suit : *Le greffier-trésorier adjoint, s'il en est nommé par le conseil, peut exercer tous les devoirs de la charge de greffier-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités.*

Au cas de vacance dans la charge de greffier-trésorier, le greffier-trésorier adjoint ou, s'il n'y a pas de greffier-trésorier adjoint, le directeur général doit exercer les devoirs de cette charge jusqu'à ce que la vacance soit remplie.

22-05-08

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Madame Nancy Fortin à agir comme greffière/trésorière adjointe ad hoc.

ADOPTÉ

9) Adoption de la version 3 de la programmation des travaux TECQ 2019-2023 travaux réalisés

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

22-05-09

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de
Rivière-Ouelle tenue le 3 mai 2022**

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉ

10) Contrat de déneigement principal

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Ouelle a fait paraître un appel d'offres pour le déneigement et l'entretien des chemins pour les hivers 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a présenté une offre;

ATTENDU QUE ce soumissionnaire remplit toutes les conditions exigées pour l'obtention du contrat;

22-05-10

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder le contrat de déneigement pour les saisons 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 à l'entreprise Transport en vrac St-Denis Enr. (2171-0751 Québec Inc.) pour un montant de un million trois cent vingt-quatre mille cent quarante-huit dollars et soixante-huit cents (1 324 148,68 \$), taxes incluses.

ADOPTÉ

11) Contrat de déneigement du Boisé de l'Anse et autres

ATTENDU QU'un contrat doit être conclu pour le déneigement du Boisé de l'Anse et de la borne incendie située sur le Chemin de la Petite-Anse, près de Saint-Denis.

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Ouelle peut agir de gré à gré pour obtenir une soumission;

ATTENDU QUE l'entreprise Ferme de l'Anse 2015 a soumissionné pour ce projet comme suit :

- Boisé de l'Anse : 19 423,80 \$ plus taxes
- Borne incendie : 1 155 \$ plus taxes

22-05-11

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les soumissions faites par la Ferme de l'Anse 2015 au montant de 20 578,80 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de
Rivière-Ouelle tenue le 3 mai 2022**

12) Contrat pour tonte des bordures de chemins

ATTENDU QUE chaque année, les graminées et autres longeant les chemins ont besoin d'être tondu;

ATTENDU QUE l'entreprise Ferme de l'Anse a soumissionné pour effectuer le travail durant le printemps et l'automne 2022;

22-05-12

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission au montant de 4 200 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

13) Soumission achat d'une pompe

Point reporté à une séance ultérieure

14) Demande de dérogation mineure – 101, chemin de Boishébert

ATTENDU QUE les propriétaires du 101, chemin de Boishébert ont présenté leur plan d'architecture pour la construction de leur chalet ;

ATTENDU QUE la superficie du bâtiment proposé est de 67 mètres carrés et que la norme minimale est de 72 mètres carrés ;

ATTENDU QUE le règlement d'urbanisme ne permet pas la diminution de la superficie;

22-05-13

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil refuse la demande de dérogation mineure pour ne pas créer de précédent.

ADOPTÉ

15) Archéologie

ATTENDU QUE le plan de développement 2019-2023 prévoit la mise en valeur des fouilles archéologiques et la mise en valeur des personnages importants de notre histoire ;

ATTENDU QUE la Fabrique Notre-Dame-de-Liesse a signé son accord pour le marquage au sol de la première église dans le cimetière et de l'installation du monument hommage au Seigneur Deschamps par la signature d'une entente ;

ATTENDU QUE la réalisation de ces deux projets est financée en partie par l'Entente culturelle de la MRC de Kamouraska ;

ATTENDU QUE le coût de projet pour la réalisation du marquage au sol et de la réalisation du sentier menant au monument du Seigneur Deschamps est estimé à environ 5 000\$;

22-05-14

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Lorraine Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil autorise la dépense et le paiement pour un montant d'environ 5 000\$ pour la réalisation de ces projets.

ADOPTÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de
Rivière-Ouelle tenue le 3 mai 2022

16) Comité d’embellissement

Point reporté à une séance ultérieure.

17) Livre de Paul-Henri Hudon

ATTENDU QUE l’éditeur GID, offre à la Municipalité d’acheter un lot additionnel de 100 livres pour un montant de 2 397\$ plus taxes;

22-05-15

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Gilles Martin, conseiller et résolu à l’unanimité des membres présents que le Conseil autorise la dépense et le paiement pour un montant de 2 397\$ plus taxes pour l’achat de 100 livres supplémentaires.

ADOPTÉ

18) Approbation des comptes

		DG	Travaux publics	Conseil	Total
incompressibles payés entre le 1er et le 30 avril 2022		\$	\$	\$	\$
Rémunération élus et allocation de dépenses				3 934,84 \$	3 934,84 \$
Rémunération employés municipaux				16 038,70 \$	16 038,70 \$
Assurances collectives				1 033,59 \$	1 033,59 \$
RVER				534,82 \$	534,82 \$
6 Tem TI	Devait être dans CAP mars			137,97 \$	137,97 \$
Garage Richard et Guy Chamberland	Devait être dans CAP mars		154,00 \$		154,00 \$
Groupe Dynaco	Devait être dans CAP mars		48,43 \$		48,43 \$
BuroPlus (Buropro)	Devait être dans CAP mars	958,81 \$			958,81 \$
Librairie l'option	Devait être dans CAP mars	1 257,83 \$			1 257,83 \$
Chauffage RDL	Devait être dans CAP mars			727,35 \$	727,35 \$
Agro-Envirolab	Devait être dans CAP mars			673,77 \$	673,77 \$
Comptabilité Numérique FP				800,00 \$	800,00 \$
Corporation Historique				1 500,00 \$	1 500,00 \$
RVER				538,53 \$	538,53 \$
Visa				838,13 \$	838,13 \$
Comptabilité Numérique FP				1 060,00 \$	1 060,00 \$
Transport en Vrac			55 900,78 \$	- \$	55 900,78 \$
Produits Sanitaires Unique			135,67 \$	- \$	135,67 \$
Bell		323,64 \$		- \$	323,64 \$
RVER				271,55 \$	271,55 \$
Hydro Québec				3 925,36 \$	3 925,36 \$
DAS Q1 Provincial				16 045,84 \$	16 045,84 \$
DAS Q1 Fédéral				5 896,90 \$	5 896,90 \$
Vidéotron				199,36 \$	199,36 \$
Baseball Mineur LaPocatière				25,00 \$	25,00 \$

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de
Rivière-Ouelle tenue le 3 mai 2022

Hockey Mineur				25,00 \$	25,00 \$
Myriam Pelletier		74,73 \$			74,73 \$
Comptabilité Numérique FP				1 140,00 \$	1 140,00 \$
L'Islet BBQ				200,00 \$	200,00 \$
Hydro Québec				1 197,11 \$	1 197,11 \$
Sous-total des incompressibles :		2 615,01 \$	56 238,88 \$	56 743,82 \$	115 597,71 \$
Comptes à payer du mois de : Avril 2022					
Association des professionnels en loisir				100,00 \$	100,00 \$
Nettoyeur Daoust Forget				11,50 \$	11,50 \$
Musée Québécois de l'agriculture				40,24 \$	40,24 \$
Entreprise Camille Ouellet				1 422,98 \$	1 422,98 \$
Centre de service St-Philippe				355,78 \$	355,78 \$
Michel Drapeau				126,29 \$	126,29 \$
Distribution Securmed				326,30 \$	326,30 \$
Société Via inc				752,27 \$	752,27 \$
6 TemTI				140,50 \$	140,50 \$
Nancy Fortin		40,43 \$		- \$	40,43 \$
MRC Kamouraska				157,21 \$	157,21 \$
Le Placoteux				1 089,78 \$	1 089,78 \$
Jean Morneau inc.				156,65 \$	156,65 \$
Garage N Thiboutot				308,68 \$	308,68 \$
Transport en Vrac St-Denis			3 374,52 \$		3 374,52 \$
ADN communication				84,85 \$	84,85 \$
Garage Richard et Guy Chamberland			1 070,21 \$		1 070,21 \$
Location D'outillage			177,87 \$		177,87 \$
Produits Sanitaires Unique			156,48 \$		156,48 \$
Ferme Jaslyn				1 200,05 \$	1 200,05 \$
Base 132				60,94 \$	60,94 \$
Buropro		512,55 \$			512,55 \$
Roberto Ouellet Excavation			846,20 \$		846,20 \$
Nordikeau			6 764,36 \$		6 764,36 \$
Chauffage RDL				1 764,87 \$	1 764,87 \$
Ville RDL				2 719,68 \$	2 719,68 \$
Agro-Envirolab			44,85 \$		44,85 \$
Déneigement Ginette Boucher			7 535,00 \$		7 535,00 \$
Kemira				10 260,83 \$	10 260,83 \$
sous total des comptes a payer		552,98 \$	19 969,49 \$	17 944,04 \$	41 601,87 \$
GRAND TOTAL		3 167,99 \$	76 208,37 \$	74 687,86 \$	157 199,58 \$
Paiement par AccesD					
153 939,49 \$					

22-05-16

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l’unanimité des membres présents :

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de
Rivière-Ouelle tenue le 3 mai 2022**

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le conseil

ADOPTÉ

19) Correspondance

Les élus ont pris connaissance de la correspondance.

20) Varia

Aucun

21) Période de questions

Monsieur le maire répond aux questions des contribuables.

22) Prochaine séance publique : 7 juin 2022 à 20h00

23) Prochaine réunion de travail : 31 mai 2022 à 19h00

24) Levée de la séance

22-05-17

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21 h 15

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard
Maire

Chantale Caron
Directrice générale et greffière-trésorière